

Compte rendu de la réunion du 10 mars 2000

Assemblée nationale, Paris

Participaient à la réunion, sous la présidence de M. COUDERC :

Mme	AVOGNON-DETINHO	Secrétaire Général	Assemblée nationale, Bénin
M.	BANGOURA	Secrétaire Général	République de Guinée
M.	BARMA		Tchad
M.	BELISLE	Secrétaire Général	Sénat, Canada
M.	BOSC (représentant M. MARLEAU)	Greffier principal, comités et associations parlementaires	Chambre des Communes du Canada
M.	DAUBIE	Secrétaire Général du Parlement	Communauté Française de Belgique
M.	DEMBO	Secrétaire Général	Assemblée nationale, Centrafrique
M.	DESROSIERS	Greffier	Assemblée législative de l'Ontario
M.	DUCHESNE	Secrétaire Général	Assemblée nationale du Québec
M.	HONTEBEYRIE	Secrétaire Général de l'Assemblée nationale et de la Présidence	Assemblée nationale, France
M.	IDRISSI KAITOUNI	Secrétaire général	Chambre des Représentants, Maroc
M.	MEVA'A M'EBOUTOU	Secrétaire Général	Assemblée nationale, Cameroun
M.	MONTAVON	Vice-chancelier d'Etat	Parlement, Jura suisse
M.	NGUEMA MVE	Secrétaire Général	Assemblée nationale, Gabon
M.	OUEDRAOGO	Secrétaire Général	Assemblée nationale, Burkina Faso
M.	OWANSANGO DEACKEN	Secrétaire Général	Sénat, Gabon
Mme	PONCEAU	Secrétaire Général de la Questure	Sénat, France
Mme	PROVENCE	Secrétaire Général	Conseil national, Monaco
M.	SANTACREU	Secrétaire Général	Conseil General, Andorre
M.	SANTARA	Secrétaire Général	Assemblée nationale, Mali

La séance est ouverte à 10 h 10.

Après avoir salué ses collègues, **M. COUDERC** tient à remercier Pierre DUCHESNE et Claude DESROSIERS pour l'accueil chaleureux qu'il a reçu à Québec, fin janvier, à l'occasion de la réunion du Bureau de l'A.P.F.

Lors de cette rencontre, il a pu faire une intervention sur le projet de création de l'Association des Secrétaire généraux des Parlements francophones, son objet, ses liens avec l'A.P.F. et son souci d'indépendance dans le choix de ses travaux et dans son fonctionnement. Il confirme également l'accord du Secrétaire général de l'A.P.F. pour que l'Association soit domiciliée au 235 bd Saint-Germain à Paris.

Répondant à une question de M. Couderc, les Secrétaires généraux décident de convier M. MONTAMBAULT, Secrétaire général administratif de l'APF, à leur réunion, dès la fin de cette matinée.

M. DUCHESNE confirme les propos de M. Couderc et insiste sur la complémentarité des travaux de l'Association avec ceux de l'A.P.F.

Constitution du Bureau de l'Association

M. COUDERC estime qu'avant de procéder à l'élection du Bureau, il conviendrait de créer un deuxième poste de vice-président, pour tenir compte de la représentation des sections les plus nombreuses qui se trouvent dans la zone Afrique.

M. DESROSIERS approuve cette suggestion qui pourrait donner plus de flexibilité à l'Association.

M. SANTARA fait part de son accord sur cette idée qui faciliterait la représentation des différentes zones géographiques, sous réserve qu'elle ne pose pas de difficulté pour les statuts.

Pour ce qui est de la participation de M. Montambault à la présente réunion, il juge que celui-ci peut venir à tout moment.

M. NGUEMA MVE estime également que chaque région doit être représentée.

A une question de **M. BÉLISLE** sur la signification des régions au sein de l'A.P.F., **M. COUDERC** précise que celles-ci correspondent aux continents.

Il est décidé, à l'unanimité, de créer un deuxième poste de vice-président. Le Bureau serait donc constitué d'un président, de deux vice-présidents et d'un secrétaire-trésorier.

M. COUDERC demande à ses collègues si des candidatures se manifestent.

M. IDRISSE KAITOUNI demande une suspension de séance.

M. DUCHESNE demande si cette élection ne pourrait pas intervenir à la fin de l'ordre du jour.

M. IDRISSE KAITOUNI désapprouve cette suggestion.

M. BARMA souhaite également une suspension d'une dizaine de minutes.

M. NGUEMA MVE préfère que l'ordre du jour soit respecté tel que prévu.

Se ralliant à la majorité, **M. COUDERC** déclare la séance suspendue à 10 h 30.

La séance est reprise à 10 h 50.

M. IDRISSE KAITOUNI propose que la présidence soit attribuée à M. COUDERC, qui pourra faire profiter l'association de son expérience et de son temps libre, que les deux vice-présidences reviennent à M. DUCHESNE, qui est candidat, et à M. MEVA'A M'EBOUTOU, et enfin que M. DAUBIE soit désigné comme secrétaire-trésorier.

M. DESROSIERS approuve ces propositions ; le Bureau ainsi élu formerait un groupe de travail fructueux.

M. OUEDRAOGO s'enquiert du point de vue de leur collègue belge.

M. DAUBIE ne voit pas d'inconvénient à la formule proposée. Il accepte le poste de secrétaire-trésorier, rappelant à ses collègues que l'association dispose d'un avoir en banque de 5.000 FF.

M. COUDERC se déclare sensible à la confiance que lui manifestent ses collègues et leur rappelle qu'il doit quitter ses fonctions à l'Assemblée nationale française dans le courant de cette année. Il précise qu'en conséquence il remettra son mandat de président de l'Association à la disposition de ses collègues, soit lors de l'assemblée générale de l'A.P.F. début juillet à Yaoundé, soit lors de la prochaine réunion de l'Association.

Son souhait est de faire le maximum pour traduire les orientations de l'Association auprès de l'A.P.F. et il se réjouirait de travailler, en ce sens, avec ses collègues Duchesne, Meva'a M'eboutou et Daubie.

M. DUCHESNE, en accord avec la proposition énoncée par M. Idrissi Kaitouni, souligne la part qu'a prise M. Couderc à la création de l'Association.

Il est procédé, par acclamation, à l'élection du Bureau :

<u>Président</u>	M. Michel COUDERC
<u>Vice-présidents</u>	M. Pierre DUCHESNE M. Michel MEVA'A M'EBOUTOU
<u>Secrétaire-trésorier</u>	M. Christian DAUBIE

Méthodes de travail de l'Association des Secrétaires généraux canadiens

A la demande de M. Couderc, **M. DESROSIERS** expose à ses collègues les méthodes de l'Association des Greffiers du Canada, qui s'inspire de l'expérience prise au sein de l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements et de l'Association des Secrétaires Généraux du Commonwealth.

En août de chaque année, les Greffiers canadiens se réunissent 3 à 4 jours, soit dans un lieu touristique, soit dans un parlement, au choix du parlement hôte de chaque province. Deux jours sont consacrés aux réunions de travail, le troisième jour à une activité touristique.

L'ordre du jour est préparé par le Bureau de l'Association et par certaines commissions. Les débats portent essentiellement sur des sujets pratiques ; chaque Greffier expose ses problèmes et peut ainsi recueillir l'avis et si besoin l'aide de ses collègues. Cette méthode, au caractère pratique, présente l'avantage de créer des contacts très forts entre les Greffiers et des échanges entre les juridictions (apprentissage direct des sujets, réseau e-mail, échanges de stagiaires).

La composition du Bureau se fait par succession automatique.

M. COUDERC remercie M. Desrosiers et sollicite les réactions.

M. HONTEBEYRIE confirme les propos de M. Desrosiers, évoquant son invitation, il y a une dizaine d'années, à une réunion annuelle des Greffiers canadiens ; il avait alors été très séduit par le côté très concret et pragmatique des débats et l'enrichissement réciproque.

Il estime que l'Association des Secrétaires généraux des Parlements francophones pourrait s'en inspirer, même s'il faut considérer une importante différence : l'Association des Greffiers du Canada est forcément plus homogène que la réunion des Assemblées de l'ASGPF.

M. BOSC, après avoir prié ses collègues d'excuser l'absence de M. MARLEAU, renchérit sur les propos de M. Desrosiers en citant un exemple de document distribué à une réunion récente de l'Association des Greffiers canadiens.

M. DUCHESNE intervient dans le même sens.

M. IDRISSE KAITOUNI remercie M. Desrosiers de sa description. Il souhaiterait que l'ASGPF utilise, comme moyens de travail, les supports technologiques actuels. En créant un lieu de convergence des questions des uns et des autres, par exemple autour du Bureau ou au siège de l'APF, il serait ainsi possible de remplacer certaines rencontres.

Après avoir remercié M. Couderc pour la création de l'Association, **M. NGUEMA MVE** approuve l'intéressant exposé de M. Desrosiers. Il précise que, très sensible à la modernisation technologique, l'Assemblée nationale du Gabon va inaugurer son site Internet très prochainement.

M. DAUBIE remercie également M. Desrosiers et, tout en se félicitant de l'utilisation des technologies, insiste sur l'importance des rencontres entre Secrétaires généraux pour confronter leurs éclairages sur leurs Assemblées respectives.

Mme PONCEAU approuve la formule de renouvellement du Bureau de l'Association canadienne

M. COUDERC propose que soit établi un annuaire de l'Association et que les Secrétaires généraux aient recours aux e-mails ou aux fax. L'idée de centraliser la communication au 235 bd Saint-Germain lui semble présenter un trop grand risque de confusion entre l'APF et l'ASGPF. Quant au courrier postal, son adresse à l'Assemblée française reste pour l'instant valable.

M. IDRISSE KAITOUNI fait part de son « anxiété » devant le nombre d'associations. Les Secrétaires généraux sont très jaloux de leur autonomie par rapport aux organisations mères. Il invite ses collègues à réfléchir à la possibilité d'agir sur les forums de ces organisations mères.

M. COUDERC prie M. MONTAMBAULT de se joindre à la réunion.

M. DESROSIERS note le grand besoin de formation dans des parlements qui se développent et où l'aide est souvent trop académique.

M. COUDERC confirme que cette question est au cœur des préoccupations des Secrétaires généraux et qu'ils y ont répondu dans leurs statuts.

Il soulève le problème des actions simultanées, bilatérales ou multilatérales (PNUD, Union européenne, séminaires identiques...). L'ASGPF devrait être un réseau d'information et peut-être agir en qualité d'arbitre, au niveau administratif, pour clarifier les choses.

M. SANTACREU propose la création d'un forum sur Internet, utilisable pour et par tout le monde, permettant l'échange des expériences.

M. COUDERC approuve cette idée, qui suppose toutefois l'accès de tous à Internet.

M. DUCHESNE manifeste également son accord à l'élaboration d'un réseau.

M. DESROSIERS suggère que, lors de la prochaine réunion, les sujets « coopération » et « réseau » soient inscrits à l'ordre du jour.

M. COUDERC retient favorablement cette idée.

Présentation par chaque participant de son Assemblée et de la préoccupation majeure qu'il rencontre dans l'organisation et le fonctionnement de celle-ci

- **M. OWANSANGO DEACKEN** (Sénat – Gabon) présente le Sénat gabonais, composé de 94 membres, mis en place le 10 mars 1997. Hormis des problèmes de locaux, il rencontre surtout des problèmes de personnel, pour lesquels il a recours au Sénat français ainsi qu'au Parlement européen.

- **M. NGUEMA MVE** (Assemblée nationale – Gabon) présente l'Assemblée nationale, composée de 120 députés élus pour 5 ans, le prochain renouvellement se déroulant en 2001. Les problèmes de locaux devraient être améliorés à la fin de l'année grâce au transfert dans un nouveau palais. Pour les problèmes de formation, la coopération avec l'Assemblée nationale française et l'APF se montre utile. Pour les problèmes d'équipements, il est fait appel aux organisations interparlementaires (par exemple l'APF pour le site Internet).

Pour ce qui est de l'autonomie administrative et financière, même si le Gabon est une démocratie, il faut déplorer quelques problèmes avec l'exécutif, le gouvernement n'étant pas toujours d'accord avec les décisions du parlement. Mais cette situation devrait s'aplanir avec le temps.

- **M. MEVA'A M'EBOUTOU** (Assemblée nationale – Cameroun) décrit l'Assemblée, seule en fonction, renouvelable en 2002 : elle est composée de 175 députés répartis en 6 commissions et tient 3 sessions par an.

Elle bénéficie d'une pleine autonomie financière et administrative, mais avec un budget débloqué chaque mois. Les gestionnaires sont le Président de l'Assemblée et le Secrétaire général, sous le contrôle des Questeurs. Elle contribue, en son sein, à la formation de fonctionnaires d'autres parlements africains. Elle procède actuellement à la refonte de son réseau informatique. L'Assemblée camerounaise espère être en mesure de faire face à tous ses problèmes dans quelques années.

- **M. OUEDRAOGO** (Assemblée nationale – Burkina Faso) présente son Assemblée composée de 111 membres (dont 10 femmes) élus pour 5 ans, répartis en 7 commissions, tenant 2 sessions de 90 jours par an. Le Secrétaire général s'occupe de l'administration, les Questeurs des finances. Les problèmes qu'elle rencontre sont d'ordre matériel, ainsi que de personnel. A noter également les problèmes entre les Questeurs et le Secrétaire général.

Elle bénéficie d'une autonomie financière et administrative (budget annuel sans intervention du gouvernement).

- **M. SANTARA** (Assemblée nationale – Mali) note les similitudes entre le Mali et le Burkina Faso. L'Assemblée malienne est composée de 147 membres (dont 18 femmes) élus pour 5 ans, répartis en 11 commissions, et tenant 2 sessions par an.

L'Assemblée malienne souffre de problèmes de personnel (manque d'encadrement, statut du personnel) ainsi que de problèmes d'équipements et de technologie.

Le Secrétaire général est très sollicité, assurant à la fois le fonctionnement de l'administration et un rôle de conseiller du Bureau.

- **Mme PROVENCE** (Conseil national – Monaco) décrit le Conseil monégasque, composé de 18 membres élus (en 1998) pour 5 ans au suffrage universel direct. Ceux-ci sont des bénévoles et ne perçoivent donc pas d'indemnité. Le Secrétaire général bénéficie du statut de la Fonction publique, sous la responsabilité du Président. Le Conseil compte 4 commissions permanentes et se réunit en 2 sessions de 2 mois par an. Il ne bénéficie pas de l'autonomie financière. Ses deux principaux projets sont la création d'un site Internet et l'élargissement de son organigramme.

- **M. DAUBIE** (Cté française de Belgique) évoque le problème d'identification de la « communauté Wallonie-Bruxelles ». Son Parlement est composé de 94 membres (75 pour la Wallonie, 19 pour Bruxelles) élus depuis juin 1999. Le budget est d'environ 40 MFF. Il bénéficie de l'autonomie, mais tout en tenant compte de la réalité politique. Son informatisation est assez perfectionnée.

- **M. BARMA** (Tchad) présente l'Assemblée tchadienne, composée de 120 membres. Un des problèmes principaux réside dans le manque de personnel d'appui des commissions. Elle ne dispose pas de siège propre et souffre d'une pénurie d'équipements.

- **M. DEMBO** (Assemblée nationale- Centrafrique) émet son accord avec les objectifs de l'Association des Secrétaires généraux francophones. Son Assemblée, composée de 109 députés, connaît le multipartisme. Le personnel comprend des contractuels et des fonctionnaires, ainsi que des cadres recrutés sur titres. La gestion du personnel est difficile, en raison de la tentation de certains d'afficher la sensibilité politique. L'Assemblée ne bénéficie pas de l'autonomie financière.

La séance, suspendue à 13 h 20, reprend à 15 h 30.

- **Mme AVOGNON DETINHO** (Assemblée nationale – Bénin) présente ses excuses à ses collègues pour son arrivée tardive. Elle félicite les membres du Bureau et leur offre ses vœux de succès.

Elle décrit l'Assemblée du Bénin, composée de 83 députés (dont 5 femmes) élus pour 4 ans, répartis en 17 partis et 6 groupes parlementaires, tenant 2 sessions de 3 mois par an.

Le Secrétaire général assiste le Président de l'Assemblée. Elle coordonne les services administratifs mais est également responsable de la bonne marche de tous les services. Elle rencontre des difficultés au niveau des services législatifs dont la direction est assurée par des « assistants », équivalents aux administrateurs de l'Assemblée française. Le système de recrutement et d'affectation de ces derniers (en fonction de leur spécialité) n'est pas satisfaisant. C'est la raison pour laquelle la coopération avec l'Assemblée nationale française est bénéfique, car elle permet de recruter des administrateurs pouvant passer d'une commission à l'autre.

Pour ce qui concerne la Questure, Mme Avognon déplore que les dossiers échappent au Secrétaire général, au bénéfice du Questeur. En revanche, en cas de problème, le Président interpelle le Secrétaire général. Pour résoudre ses problèmes, elle fait appel à certains de ses collègues (français, sénégalais ou ivoirien).

L'Assemblée béninoise bénéficie de l'aide de l'APF, notamment pour sa bibliothèque.

Elle évoque enfin le statut du personnel, récemment mis en place, et interroge ses collègues sur le fonctionnement du personnel et notamment des syndicats dans leurs assemblées, ainsi que sur l'éventuel droit de grève.

- **M. IDRISSE KAITOUNI** (Chambre des Représentants – Maroc) souhaite faire une synthèse des propos échangés.

Il observe que certains sujets communs se dégagent et que les problèmes particuliers doivent être résolus de façon rationnelle. Il faut rendre à l'Association son caractère multilatéral.

Il attire l'attention sur le syndrome du bicaméralisme dans les pays émergents et insiste sur la nécessité de répondre sur des problématiques globales, d'ordre culturel et démocratique, ainsi qu'aux difficultés financières des Assemblées.

La sphère francophone, mais aussi d'autres sphères (PE, ONU...) pourraient donner des financements. L'ASGPF amènerait l'expertise. C'est une mission essentielle que les Secrétaires généraux pourraient remplir.

Il souhaite ouvrir un débat sur ce qui a été dit et donner deux ou trois thèmes de débat pour la prochaine réunion.

- **M. HONTEBEYRIE** estime préférable de répondre aux questions déjà posées.
- **M. SANTACREU** (Conseil général – Andorre) présente son assemblée, élue pour 4 ans et composée de 8 commissions. Le Conseil général élit le chef du gouvernement et contrôle le gouvernement.

Il n'y a aucune contrainte à l'autonomie financière et administrative.

- **M. MONTAVON** (Parlement – Jura suisse) retrace l'historique de la création du canton. Le Parlement est composé de 60 députés élus au scrutin majoritaire à un tour, répartis en 7 commissions et 5 groupes politiques. Les députés exercent leur profession, en même temps que leur fonction de parlementaire ; ils ne sont rétribués que s'ils siègent. Le Parlement tient chaque année 12 séances plénières d'une journée. Son budget s'élève à 5 MFF.

Le secrétariat du Parlement est assuré par le vice-chancelier d'état, une secrétaire et un huissier. Leur travail consiste en la rédaction des procès-verbaux du Bureau, l'élaboration du journal des débats, la documentation du Président et des députés.

Il est confronté à deux problèmes principaux : disposer d'un local pour siéger (mais une solution devrait bientôt être trouvée) ; mettre l'information au service du Président.

- **M. DUCHESNE** (Assemblée nationale – Québec) présente son Assemblée, composée de 125 députés répartis en 11 commissions. Elle comprend environ 600 employés. Le

Secrétaire général est nommé par l'Assemblée. Le personnel, recruté par l'Assemblée, entre immédiatement dans la fonction publique.

Les problèmes sont essentiellement dûs aux tensions entre les groupes parlementaires. Les tensions politiques provoquent des problèmes de recrutement.

- **M. BOSC** (Chambre des Communes – Canada) présente son Assemblée, composée de 301 députés représentant 10 provinces et 3 territoires. La Chambre compte 1.400 employés. Le budget de 10 MFF est géré par un bureau de régie interne composé de parlementaires de tous les partis. L'autofinancement est réel mais l'exécutif fait partie de ce bureau de régie interne. La Chambre des Communes est actuellement en pleine rénovation de ses édifices, notamment pour tenir compte des exigences technologiques.
- **M. BELISLE** (Sénat – Canada) décrit le Sénat canadien, composé de 105 membres dont un tiers de femmes, répartis en 2 groupes politiques (sur les 5 partis). L'actualité du Sénat consiste en un projet de réforme constitutionnelle concernant son élection. Le Sénat canadien ne compte ni Bureau, ni Questeurs ; le travail se fait en commissions parlementaires. Le personnel regroupe 500 employés qui ne bénéficient pas du droit de grève.
- **M. DESROSIERS** (Assemblée législative – Ontario) décrit son assemblée, composée de 103 députés représentant 3 partis. Le Bureau adopte le budget préparé par le Secrétaire général. Un bureau de direction s'occupe de la gestion quotidienne. Le personnel compte 400 employés, non syndiqués, séparés de la fonction publique.
- **M. BANGOURA** (Assemblée nationale – Guinée) expose que son assemblée n'est pas fondamentalement différente des autres institutions africaines. Elle est composée de 114 députés dont 10 femmes (dont 74 membres du parti présidentiel), répartis en 10 commissions.

Son assemblée, très jeune, souffre d'insuffisance de moyens matériels et financiers, même si son fonctionnement se normalise peu à peu (centre de documentation fourni, Internet). M. Bangoura salue, à cette occasion, la coopération que lui apportent les Assemblées française et canadienne, ainsi que l'APF.

L'Assemblée guinéenne compte 200 agents détachés de la fonction publique ou recrutés par l'Assemblée, qui devraient dans l'avenir avoir un statut particulier. Il fait part de l'intention qu'a son assemblée de créer une école pour former des fonctionnaires parlementaires.

En résumé, l'Assemblée guinéenne souffre des mêmes problèmes que tous les parlements africains (solidarité, moyens), qui rendent nécessaire l'aide des pays nantis.

Pour résumer les interventions de ses collègues, **M. COUDERC** souligne les deux axes de questions soulevés : les questions pratiques, et la question générale de savoir ce que peut faire l'Association face aux problèmes rencontrés par les Secrétaires généraux.

Les questions pratiques concernent surtout les problèmes de personnel (statut, pénurie de cadres, formation, syndicalisme et droit de grève), les problèmes financiers (autonomie financière, pouvoirs des Questeurs et du Secrétaire général), les questions de couverture sociale, les problèmes d'équipements (locaux, matériel), le fonctionnement même des parlements (comptes-rendus, rythme des sessions). En résumé, le principe et les modalités de l'autonomie dominent les préoccupations.

M. COUDERC demande enfin à ses collègues si les formations fournies à leurs assemblées dans le cadre de la coopération se révèlent bien adaptées aux besoins ?

M. DESROSIERS se félicite de la grande richesse des interventions qui viennent d'être faites. Les problèmes évoqués sont nombreux et l'ASGPF peut constituer une base solide pour les étudier. Cependant, compte tenu de l'heure avancée, il suggère de ne pas aller plus loin sur cette question.

M. COUDERC demande à ses collègues s'ils souhaitent en rester là.

M. IDRISSE KAITOUNI se déclare d'accord avec la proposition de M. Desrosiers. Il propose que le Président fasse une synthèse des problèmes très denses évoqués et qu'une prochaine réunion porte sur ce sujet.

Il estime que le déficit de culture démocratique, ainsi que le déficit au niveau politique, engendrent une partie de ces problèmes. Il insiste pour qu'une prochaine réunion ait pour ordre du jour deux ou trois points précis.

En ce qui concerne la formation, il s'interroge également sur l'efficacité de l'IIAP, estimant que les Secrétaires généraux doivent orienter eux-mêmes les besoins et dire ce qu'ils attendent.

M. MEVA'A M'EBOUTOU approuve la proposition de M. Desrosiers, estimant qu'il est difficile d'aller au fond des choses pour l'instant. Il propose concrètement que l'ASGPF procède dès maintenant à un recensement des possibilités de coopération entre ses parlements membres.

Il estime également que certains problèmes, du domaine du législatif ou de l'exécutif, dépassent les compétences des Secrétaires généraux qui doivent bien reconnaître leurs limites.

Concernant les statuts de l'Association, il fait enfin remarquer à ses collègues qu'à son avis la cotisation est trop peu élevée.

M. DAUBIE se félicite des débats nourris de la présente réunion. Il pense que la prochaine rencontre devrait durer une journée et demie à deux journées, une fois établie l'évaluation des besoins.

M. COUDERC propose que l'ordre du jour de la prochaine réunion des Secrétaires généraux ait pour thème les principales propositions faites aujourd'hui. Il serait judicieux également de collaborer en ce domaine avec l'APF.

Il sera nécessaire d'y voir clair dans le foisonnement d'initiatives, de recenser les besoins de coopération (avec leur objet précis) et les faire remonter par une demande émanant du Bureau de l'Association.

Revenant à la remarque de M. Idrissi Kaitouni sur le système de formation des personnels et son jugement sur l'IIAP, il pense que chacun pourrait s'informer auprès de ses propres fonctionnaires qui ont suivi lesdites formations afin de recueillir des avis critiques.

Ordre du jour de la prochaine réunion

M. DESROSIERS propose que cet ordre du jour soit préparé au cours de l'année, en tenant compte des propositions faites aujourd'hui.

M. IDRISSE KAITOUNI souhaite souligner deux aspects de débats : l'information et la formation d'une part, pour lesquelles il faut impliquer l'APF ; les questions pratiques d'autre part (édition d'une revue, missions au sein des parlements).

M. COUDERC fait remarquer que l'Association ne dispose pas de ressources pour une revue ; il se demande si la revue « Parlements et Francophonie » ne pourrait de temps en temps accueillir une intervention de l'ASGPF. Il pourrait également demander à faire une communication devant la session d'Ottawa ou la commission parlementaire.

M. MONTAMBAULT estime qu'il n'y aurait pas de problème pour la première proposition de M. Couderc. Pour sa deuxième suggestion, il conviendrait d'en faire la demande au Bureau de l'APF qui l'examinerait sans doute favorablement.

Avant de clore la séance, M. COUDERC tient à exprimer un message de solidarité et de sympathie envers M. GNANE ADOU, Secrétaire général de l'Assemblée de Côte d'Ivoire.

Il propose à ses collègues de laisser au Bureau le soin de convoquer la prochaine réunion et lève la réunion à 17 h 45.